

Département de la Vendée

Commune de LE PERRIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 24/03/2026
Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de présents : 19
Nombre de votants : 19

Séance N° 03
30/03/2026
Délibération 033/5.3

L'an deux mille vingt-six, le trente mars à 19 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Mr ABU AITA Maher, Maire.

Membres présents : Mr ABU-AITA Maher, Mme GALIPAUD Isabelle, Mr CHAUVIN Yannick, Mme ARTUS Pauline, Mr POUGEARD Pierre, Mme VRIGNAUD Noémie, Mr AVERTY Julien, Mme PONTOIZEAU Fabienne, Mr CAIVEAU Guillaume, Mme BESSEAU Martine, Mr HARDY Dorian, Mme BILLET Sabine, Mr JANOVET Stéphane, Mme MOURAIN Lisa, Mr LAVOIX Xavier, Mme COUTHOUIS Elodie, Mr MAUVOISIN-DELAUVAUD Eric, Mme DEJONCKHEERE Emmanuella, Mr BLANCHET Thierry

Mme ARTUS Pauline a été élue secrétaire.

OBJET : Désignation de représentants au sein de l'association Repas Domicile Service

A la suite des élections municipales, le conseil municipal doit désigner deux élus du conseil municipal (1 titulaire + 1 suppléant) pour représenter la commune de Le Perrier au sein du bureau de l'association Repas Domicile Service, 6 rue des Essepes 85160 SAINT JEAN DE MONTS.

Sont candidats au poste de titulaire : Sabine BILLET et Thierry BLANCHET

Sont candidats au poste de suppléant : Martine BESSEAU et Emmanuella DEJONCKHEERE

Le conseil procède à l'élection à bulletin secret.

Résultat du vote :

- Titulaire : Sabine BILLET (16 voix) - Thierry BLANCHET (3 voix)
- Suppléant : Martine BESSEAU (16 voix) - Emmanuella DEJONCKHEERE (3 voix)

Ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés, sont proclamées élues représentant de la commune de Le Perrier au sein de l'association Repas Domicile Service de Saint-Jean-de-Monts :

- Madame Sabine BILLET, conseillère municipale, membre titulaire
- Madame Martine BESSEAU, conseillère municipale, membre suppléant.

Fait et Délibéré en Mairie du PERRIER, les jour, mois et an que dessus,
Et ont tous les membres présents signés au registre des délibérations.

Pour extrait conforme
Monsieur le Maire
Maher ABU AITA



La secrétaire de séance
Mme ARTUS Pauline

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de la Gloriette - 44041 NANTES Cedex 01) dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le Tribunal administratif peut également être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr.